

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-637152

119915

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

524

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TOUNSI Khadija

Date de naissance :

le 16 / 07 / 1948

Adresse :

61 Avenue Chouhada, Hay Salam, Salé

Tél. :

06 72 31 99 22

Total des frais engagés :

500,00 DH

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mourad Benjelloun
Chirurgie Générale Viscérale
2, Rue Melouya, Appt.2, Agdal-Rabat
Tél. 06 59 52 02 50- INP: 101164044

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudication conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Rabat

Le :

06/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/07/22	CS		Gharr	INP : 1611640M14 Dr Mourad Benjelloun Chirurgie Générale Viscérale 2, Rue Melouya, Appt.2, Agdal-Rabat

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. S. B. H. - DR. D. BENJEMAN - DR. KABAROU - DR. A. T. PERADAS - DR. M. DELLAGDAI	09/06/28	BCHO NAMOUR	5000 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

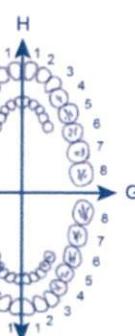
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Haniâï
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07
Patente 25705022 IF 0333035 CNSS 2033976
ICE 001615064000010
Rabat - Agdal

F A C T U R E

Numero:F/00548
Rabat 09/06/2022

Nom patient	Date examens
TOUNSI ép. BENMBAREK Khadija	09/06/2022

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
ECHO MAMMAIRE	500,00
TOTAL	500,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:

CINQ CENTS DIRHAMS

CABINET DE RADIOLOGIE
DE L'AGDAL
Dr. SBIHI Dr. DINIA
Dr. BENJELLOUN

Dr A.SBIHI - Dr A.DINIA - Dr Gh.T.BENJELLOUN - Dr O.KABBAJ

CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA

Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leila SBIHI - Dr Sarrah SEDRATI

Rabat, le 09/06/2022

Mme TOUNSI ép. BENMBAREK Khadija (né le 16/07/1948)
Examen demandé par : Dr M. BENJELLOUN

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

Renseignements cliniques : *Patiente née en 1948, 4 enfants, ménopausée, sans antécédents sénologiques familiaux.*

Contrôle de nodules mammaires droits se traduisant par des surcroûts d'opacité stables depuis 2014.

- L'examen retrouve au niveau des quadrants externes droits, à 6 travers de doigt du mamelon, deux nodules tissulaires à grand axe parallèle au plan cutané, aux contours discrètement lobulés et de structure hypoéchogène, centrés par des septas échogènes :
 - un au niveau du quadrant supéro-externe, à cheval sur les rayons de 9^H et 10^H, mesurant 12,5 x 5 mm (versus 11 x 4,5 mm, 11 x 5 mm et 11,5 x 5 mm) et impliquant le tiers moyen de la glande
 - un au niveau de la jonction des quadrants externes, mesurant 17 x 5 mm (versus 16 x 4 mm et 16 x 4 mm) et impliquant le tiers superficiel de la glande.
- Absence de formation kystique ou de zone d'atténuation focale du faisceau ultrasonore.
- Respect du revêtement cutané.
- Ganglions à hile graisseux, axillaires bilatéraux, sans grande valeur pathologique.

AU TOTAL : *Nodules mammaires droits stables par rapport aux examens antérieurs.*

Catégorie 2 de la classification BIRADS de l'ACR.

OK

CABINET DE RADIOLOGIE
DE L'AGDAL
Dr. Ouafae KABBAJ
Tél.: 05 37 67 49 49